Conseil communal
Procès-Verbal

Séance du 28 août 2023 à 19H00

Présents :	Maxime DAYE, Bourgmestre - Président; Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins; Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS; André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins; Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux. Bernard ANTOINE, Directeur Général.
Excusé(s) :	Nino MANZINI, Christophe DECAMPS, Laurent LAUVAUX, Conseillers communaux.

Objet n°31 - Question orale de la Conseillère Christiane OPHALS relative à la demande de permis de la nouvelle école primaire de la rue Père Damien 12

L'Assemblée prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Christiane OPHALS relative à la demande de permis de la nouvelle école primaire de la rue Père Damien 12.

Nous avons appris que, dans le courant du mois de juin, le Fonctionnaire délégué avait refusé la demande de permis reprise en référence. Le Collège avait pourtant émis précédemment un avis favorable sous conditions.
Vous pourrez comprendre que nous sommes favorables à la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire dans le centre de notre ville et que nous serions intéressés de pouvoir évaluer les motifs de ce refus.
Pour notre information, pourrions-nous recevoir copie de l'avis du fonctionnaire délégué ? Avez-vous des commentaires partagés par le Collège et pensez-vous que ce projet a quelques chances de pouvoir être accepté ?

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question

C'est le Fonctionnaire Délégué de la Région wallonne qui est l'autorité qui IN FINE octroi ou refuse le permis étant donné qu'il s'agit de travaux projetés par une personne de droit public.

Néanmoins, le Collège communal est toujours appelé à émettre un avis préalable. L'avis du Collège était favorable conditionnel libellé comme suit

- respecter l'avis du service travaux qui demandait des informations complémentaires en lien avec la zone inondable et les mesures de protections

- revoir l'implantation du projet

- analyser l'utilisation du bien existant

- prévoir le stationnement du personnel de l'établissement en site propre

- revoir l'architecture des façades

- ouvrir les façades latérales du préau

- prévoir une protection des vitrages contre les ballons

- prévoir une protection solaire fixe extérieure

L’avis de la CCATM avait été sollicité par le Collège (avis non obligatoire) et que l’avis rendu était favorable conditionnel libellé comme suit :

-implanter le bâtiment perpendiculairement à la voirie (tel que proposé par le Fonctionnaire délégué dans son avis sur avant-projet). L'accès devra se faire de plein pied avec la voirie dans le pignon.

- prévoir la rétention des eaux de pluies

- augmenter la capacité des citernes

- prévoir une protection solaire fixe extérieure

- uniformiser les matériaux (briques) et percements de façades pour respecter les prescriptions du Guide Régional d'Urbanisme

- prévoir une protection des vitrages contre les ballons";

Il faut souligner que le permis a été introduit sans respecter l’avis préalable du Fonctionnaire délégué sollicité bien avant l’introduction du permis

Le fonctionnaire délégué a refusé le projet en se basant sur son avis préalable (implantation) en précisant la nécessité de proposer la réaffectation des bâtiments existants situés le long de la rue Père Damien et en soulignant qu’il n’était pas opposé à construction d’une nouvelle aile

Quant à votre demande d’une copie de l’avis du Fonctionnaire délégué , je vous réponds oui ! sans aucun souci ! J’en profite pour rappeler que les permis d’urbanisme sont consultables sur simple demande au service.

Je terminerai par dire qu’il est dommage de ne pas avoir respecté l’avis préalable du fonctionnaire délégué et de tirer profit de cette opportunité qui permet de ne pas perdre du temps inutilement dans de telles procédures.

Je terminerai également par vous faire part des priorités du Collège :

- Tenir compte des lieux et des contraintes en termes d’inondations ;
- Autant que faire se peut de reconstruire sur de bâtiments qui ne seraient plus utilisés ou plus aux normes ;
- De défendre notre patrimoine à proximité et cette vue dégagée sur l’église Saint Géry ;
- Ne pas mettre en péril les activités des mouvements de jeunesse